



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JANVIER 2024

Le samedi treize janvier deux-mil-vingt-quatre, à Arradon, salle Saint-Pierre, s'est tenue l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'association Le Phare.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance. Yann Delafoulhouze préside la séance et Muriel Guillouët-Realan assure la fonction de secrétaire. Le président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après. :

1. Rapport moral 2023
2. Rapport d'activité 2023
3. Rapport financier 2023
4. Questions diverses

1. Rapport moral 2023

1.1 Rappel de l'activité

Le Phare a pour objectif de soutenir la vie associative avec écoute et disponibilité. Subventionné par la commune à hauteur de 20 heures sur 25,5 heures de permanences, le Phare apporte son aide à 41 associations arradonnaises et à 14 associations de Vannes Agglo (liste en annexe). Le Phare est au maximum de sa capacité et est sollicité régulièrement par des demandes de la région et au-delà.

1.2 Les valeurs

- Ecoute et disponibilité
- Aide et soutien
- Vivre ensemble

1.3 Rappel des membres du bureau

- Yann Delafoulhouze, président
- Jean-Louis de Gélis, trésorier
- Anne Queinnec, trésorière adjointe
- Muriel Guillouët-Realan, secrétaire
- Jean-Pierre Aubry, secrétaire adjoint
- Catherine Chaillot
- Monique Clausner
- Jeannette Daniel
- Gildas Dréan

Paule Abel (salariée)

Rappel des tarifs :

- **Adhésion simple : 20 euros** : utilisation uniquement du service photocopies et papier
- **Adhésion de base : 70 euros** : utilisation du service photocopies, papier et autres services ⁽¹⁾
(1) : *affichage, relais des manifestations par mail et sur les réseaux sociaux, mise en page de documents (affiches, documents de présentation, tract...), mise à disposition de la plieuse et de l'imprimante à étiquettes, gestion des bénévoles pour les manifestations, gestion des inscriptions, boîte aux lettres, domiciliation d'une association, conseil sur la gestion d'une association, propositions de formations, ...*

Adhésion supplémentaire service employeur :

- de 1 à 12 bulletins de salaires par an : **115€** (adhésion de base plus + 45 euros)
- de 13 à 59 bulletins de salaires par an : **160€** (adhésion de base plus +90 euros)
- plus de 60 bulletins de salaires par an : **240€** (adhésion de base plus + 170 euros)

Pour les associations extérieures, l'adhésion annuelle est de 70 euros et de 14 euros mensuels par salarié.

Première résolution

Sur la proposition du président, l'assemblée générale approuve le rapport moral de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Résultat des votes

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Rapport d'activité 2023

Le président donne ensuite la parole à Paule Abel qui présente l'activité de l'association durant l'exercice 2023.

Le Phare propose aux associations adhérentes :

- une aide à la réalisation de tâches administratives.
- un service d'accueil, d'information et de conseil sur la vie associative.
- un service de communication : mise en page de documents (affiches, tracts, newsletter, cartes de visite...), reprographie, site internet et réseaux sociaux.
- un service employeurs : réalisation des bulletins de paie et des déclarations sociales ; rédaction des contrats de travail et des avenants ; information sur la mise à jour des conventions collectives (Sport, Eclat (ex-Animation) et Entreprises du secteur privé du spectacle vivant) et application de la réglementation. Au cours de l'exercice, le Phare a réalisé 781 bulletins pour des salariés présents tout au long de l'année et pour des salariés « occasionnels » comme les artistes et techniciens.

Pour réaliser ces services, Le Phare est ouvert au public et aux associations :

- lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 18h00.
- Le matin : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00, Paule Abel assure une permanence fermée au public.
- Pour un total de 25h30 de permanences hebdomadaires dont 20h financées par une subvention municipale et 5h30 sur les fonds propres du Phare.

En complément des services proposés, Le Phare est intervenu en 2023 dans d'autres domaines :

La maison des associations

Paule Abel participe au comité de pilotage de la maison des associations. De nombreuses réunions ont eu lieu qui ont permis de prendre en compte les demandes des associations avec l'organisation d'ateliers participatifs, d'affiner le projet et de choisir les architectes et les prestataires. Fin 2023, l'avant-projet définitif est validé et le dépôt du permis de construire devrait se faire en janvier 2024, pour une livraison fin 2025.

L'Annexe

Salle municipale située au rez-de-chaussée du bureau du Phare, l'Annexe est mise à disposition des associations pour des réunions. Paule gère le calendrier de réservation et la remise des clés aux associations en collaboration

avec Claire Raffa.

Travail en atelier sur la boîte mail du Phare qui a abouti à une nouvelle adresse mail : lephare@arradon.fr

Soutien aux manifestations :

- Pédigolfe : gestion du courrier
- Semaine du Golfe : gestion des inscriptions aux repas organisé par l'Usa foot.

Changement de photocopieur du Phare :

Le contrat de Ricoh arrivant à terme, le Phare a consulté plusieurs prestataires et a choisi Bureau 56 qui proposait un copieur reconditionné et un service de proximité.

Achat d'un nouvel ordinateur

Le matériel du Phare devenant obsolète, le Phare a acquis un nouveau portable et un nouvel écran. Ce matériel permet à Paule Abel de faire du télétravail.

Mise à jour la liste des associations disponible en ligne ou sur demande.

Forum des associations (septembre 2023) :

Le Phare a réalisé un sondage sur les horaires du forum auprès des associations :

- 32 associations sur 43 ont répondu au questionnaire
- 78 % seraient d'accord pour réduire le temps du forum à 4 heures
- 65% des associations seraient favorables à l'horaire 9h00 à 13h00. Les associations trouvent qu'il y a vraiment une baisse de la fréquentation l'après-midi.

Lors du conseil d'administration du Phare du 28 novembre 2023, ces résultats ont été présentés aux associations et à Patrick Médigue. Il a été proposé d'appliquer cet horaire (de 9h00 à 13h00) en 2024, avec le discours du maire et un pot pour les bénévoles à l'issue du forum. Il est également demandé de réguler l'entrée du public : avant l'ouverture officielle, entrée des bénévoles uniquement par la porte arrière et rappel des horaires par des panneaux bien visibles.

Deuxième résolution

Sur la proposition du président, l'assemblée générale approuve le rapport d'activité de l'exercice clos.

Résultat des votes

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Rapport financier 2023

Le président présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat. Il commente le bilan financier. Il donne toutes les informations et les explications requises (compte de résultat et bilan en annexe).

Les comptes de cet exercice arrêtés le 30/09/2023 présentent un solde positif de **418€** contre 1.634€ en 2022. Les recettes se sont élevées à **40.219€**, contre 37.687€ en 2022 ; les dépenses se sont élevées à **39.800€** contre 37.687€ en 2022.

La subvention demandée pour 2024 est de 27.210€.

Troisième résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos.

Résultat des votes

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Approbation du budget prévisionnel

Le président présente ensuite le budget prévisionnel pour le prochain exercice de **39.850€**.

Quatrième résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionne, qui fait apparaître un total de dépenses de **39.850€** et un total de recettes de **39.850€**.

Résultat des votes

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le président de séance rappelle que tous les adhérents sont membres du conseil d'administration et qu'il n'y a donc pas lieu à une élection.

4. Questions diverses

Perspectives :

- Poursuite de l'activité.
- Mise en lace d'un atelier *Valorisation du bénévolat*
- Acquisition de deux roll up

Le président passe ensuite la parole à Patrick Médigue qui salue, en conclusion, le travail remarquable du Phare. Patrick Médigue rappelle ensuite la réunion sur l'avancement de la Maison des Associations qui aura lieu mardi 16 janvier prochain à la Lucarne. Le démarrage des travaux est prévu début septembre 2024 et la livraison 2ème semestre 2025. Il s'agit d'un gros projet aidé par la Région et GMVA. Il évoque également l'engagement de la commune dans Terre de Jeux 2024, label destiné à tous les niveaux de collectivités territoriales et au mouvement sportif qui souhaitent s'engager dans l'aventure des Jeux.

Il demande aux associations de rappeler à leurs adhérents que la commune met à disposition gratuitement les locaux qui hébergent les activités des associations, ainsi que leurs charges.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures trente.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance

Yann Delafoulhouze

La secrétaire de séance

Muriel Guillouët-Realan

Annexes

Les associations adhérentes :

55 associations, dont 41 associations arradonnaises et 14 associations extérieures.

Les 41 associations d'Arradon adhérentes au Phare :

On y trouve des associations qui interviennent dans des domaines très variés :

- Musique
- Sport
- Loisirs
- Théâtre
- Solidarité ici et là-bas
- Les grands évènements qui animent la commune
- Patrimoine
- L'environnement
- Lotissements
- Les jumelages

Abadas	Association des pêcheurs du golfe du Morbihan	Les Boulinards
Aca	Asya (employeur)	Les Fuseaux d'Art-mor
Algues au Rythme (employeur)	Auma- Bouline	Le Marché de Noël
Alter Actif	Bridge Club Arradonnais	Les Musicales d'Arradon (employeur)
Amicale Les Corallines	Clear Up (employeur)	Le Maquettes modèles club
Ala (employeur)	Club Amitié	O Plaisir de l'aiguille
Ardiato	Centre nautique d'Arradon	USA Athlétisme (employeur)
Arradon à tous cœur (nouvelle association)	Comité de Jumelage Arradon-Höchenschwand	Usa Foot
Arradon Familles	Le comité des Fêtes du Moustoir	USA Tennis
Arradon Génétique	Échiquier de l'ABC	Un temps pour soi
ASRR lotissement Rosclédan	Escal	Association du Grézit (nouvelle association)
Association des Amis de la chapelle Saint-Martin	La Renverse	La compagnie HLM (nouvelle association) (employeur)
Ama (employeur)	Le Grand Tag	Ty coup d'Pattes (nouvelle association)
L'Atelier (nouvelle association)	Les Goûters du bien-être (nouvelle association)	

Les 14 associations extérieures adhérentes au Phare :

- Ecoles de musique
- Développement de la culture bretonne
- Musique
- Théâtre
- Solidarité

- Environnement

Clim'actions Bretagne Sud (Vannes)	Le 4 ^{ème} Mur a des oreilles (Sarzeau)
Pôle de l'économie sociale et solidaire dans le Pays de Vannes (Vannes)	Les Musicales du Golfe (Vannes)
La Cité des Arts Vivants (Meucon)	Mignoned ar Brezhoneg (association de promotion de la langue bretonne, Séné)
Emglev Bro Gwened (maison de la culture bretonne, Vannes)	Plescophonie (école de musique de Plescop)
l'Institut culturel de Bretagne (Vannes)	Sitala (Sulniac)
Kelennomp (association des professeurs et formateurs de/en breton, Locmiquélic)	Tal Er Mor (Ploeren)
La Marmite (La Vraie-Croix)	Zykaplougou (école de musique de Plougoumen)

COMPTES DE RESULTAT SYNTHETIQUE

ASSOCIATION LE PHARE

Edition du : 01/10/2022 au 30/09/2023

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	36	31	Ventes de marchandises	3 687	3 340
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	6 314	5 233
Achats d'approvisionnement	371	97	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)	(88)	22	Production immobilisée		
Autres charges externes	5 141	3 300	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	524	496	Autres produits	3 789	3 238
Rémunération du personnel	24 436	23 076	Produits financiers	469	
Charges sociales	9 379	8 999			
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	39 800	36 022	TOTAL (I)	14 259	11 812
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)		1	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	25 960	25 845
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	39 800	36 023	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	40 219	37 657
BENEFICE OU PERTE	418	1 634			
TOTAL GENERAL	40 219	37 657	TOTAL GENERAL	40 219	37 657

BILAN SYNTHETIQUE

ASSOCIATION LE PHARE

Edition du : 01/10/2022 au 30/09/2023

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles					- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I					- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	25 255	23 622
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	418	1 634
Marchandises	150		150	63	Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	25 674	25 255
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	3 870		3 870	2 633	Dettes		
Autres					Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	29 871		29 871	30 671	Fournisseurs et comptes rattachés		
Caisse	21		21	88	Autres	1 749	1 710
TOTAL II	33 913		33 913	33 455	TOTAL III	1 749	1 710
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)	6 490	6 490
TOTAL GENERAL (I+II+III)	33 913		33 913	33 455	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	33 913	33 455